



**Séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
du lundi 8 décembre 2025
à 18 h**

AVIS DE CONVOCATION

Mesdames, Messieurs,

Vous êtes par la présente convoqués à une séance extraordinaire du conseil d'arrondissement qui se tiendra au 55, avenue Dupras, le lundi 8 décembre 2025, à 18 h.

Les sujets suivants sont à l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

10 – Sujets d'ouverture

10.01 Ouverture

CA *Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs*

Ouverture de la séance.

10.02 Ordre du jour

CA *Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs*

Adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tel que livré aux membres du conseil.

30 – Administration et finances

30.01 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CA Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs - 1253035015

Adopter le budget de fonctionnement révisé de l'arrondissement de LaSalle pour l'exercice financier 2026 et le transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal.

30.02 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CA Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs - 1253035016

Adopter le programme décennal d'immobilisations révisé de l'arrondissement de LaSalle pour les exercices financiers 2026 à 2035 et le transmettre au comité exécutif de la ville de Montréal.

70 – Autres sujets

70.01 Questions

CA Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs

Période de questions du public.

70.02 Levée de la séance

CA Direction des relations avec les citoyens greffe et services administratifs

Levée de la séance.

Nombre d'articles de niveau décisionnel CA : 6
Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 0
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 0

Diane BIBEAU
Secrétaire d'arrondissement substitut
Montréal, le jeudi 4 décembre 2025



Dossier # : 1253035015

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le budget de fonctionnement révisé de l'arrondissement de LaSalle pour l'exercice financier 2026 et le transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal

D'adopter le budget de fonctionnement révisé de l'arrondissement de LaSalle pour l'exercice financier 2026 et le transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal.

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2025-11-27 17:17

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1253035015

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le budget de fonctionnement révisé de l'arrondissement de LaSalle pour l'exercice financier 2026 et le transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

La Charte de la Ville de Montréal, L.R.Q., chapitre C-11.4 (ci-après la "Charte"), contient des dispositions concernant l'adoption du budget de la Ville.
 L'article 143.2 de la Charte stipule que le conseil d'arrondissement doit dresser et transmettre au comité exécutif, dans le délai fixé par celui-ci, un budget d'arrondissement qui prévoit des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent. Le comité exécutif a fixé au plus tard le **1er décembre 2025** la date de transmission, par les arrondissements au Service des finances de la Ville, de leurs budgets 2026.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 200453 (1253035009) Adopter le budget de fonctionnement de l'arrondissement de LaSalle pour l'exercice financier 2026 et le transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal.

CA24 20 0375 Adopter le budget de fonctionnement 2025 de l'arrondissement et approuver la transmission au comité exécutif de la Ville.

DESCRIPTION

Le budget révisé de 2026 a été établi selon des principes directeurs visant à soutenir des services de qualité aux citoyens, l'équité, l'imputabilité et l'autonomie de l'arrondissement. Il tient compte des ajustements récurrents depuis quelques années.
 Comme résultat de cet exercice, le budget total de l'arrondissement a été établi à 49 076 300\$ et est financé par un transfert central de 38 703 300\$, une taxation locale de 8 767 500 \$ et des revenus de 1 605 500 \$.

JUSTIFICATION

L'adoption du budget de fonctionnement est exigée en vertu de la Charte de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Financement du budget de l'arrondissement			
		2025	2026
Transferts centraux		37 899 400	38 703 300
Taxation locale		8 148 400	8 767 500
Revenus		1 642 700	1 605 500
Affectation des surplus arrondissement		-	-
Total		47 690 500	49 076 300
Dépenses de l'arrondissement			
Rémunération		30 376 700	31 508 000
Transport et communication		619 100	606 400
Services professionnels, techniques et autres		5 834 700	6 088 600
Location, entretien et réparation		3 433 500	3 569 700
Biens non durables		3 723 200	3 900 200
Biens durables		626 400	389 200
Contributions à des organismes		920 800	1 005 900
Charges inter unités		-	-
Autres objets		2 156 100	2 008 300
Total		47 690 500	49 076 300

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'adoption du budget doit avoir lieu lors d'une séance extraordinaire du conseil. Un avis public doit être publié au moins 8 jours avant l'adoption du budget.

L'arrondissement a publié l'avis public sur le site Internet de la Ville de Montréal le 25 novembre 2025.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Adoption du budget lors de la séance extraordinaire du 8 décembre 2025 à 18 h.

Adoption du règlement sur la taxe locale lors de la séance ordinaire du 8 décembre 2025.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS

ADMINISTRATIFS

Ce dossier est préparé en conformité avec les articles 143.1 et 143.2 de la Charte de la Ville de Montréal et l'article 474 de la Loi sur les cités et villes.

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louise POITRAS-TOUCHETTE
Conseillère en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Lyne LAMBERT
C/D Ressources financières

Le : 2025-11-27



Dossier # : 1253035016

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le programme décénel d'immobilisations révisé de l'arrondissement de LaSalle pour les exercices financiers 2026 à 2035 et le transmettre au comité exécutif de la ville de Montréal.

D'adopter le programme décénel d'immobilisations révisé de l'arrondissement de LaSalle pour les exercices financiers 2026 à 2035 et le transmettre au comité exécutif de la ville de Montréal

Signé par Steve BARKLEY **Le** 2025-11-27 17:16

Signataire :

Steve BARKLEY

Directeur d'arrondissement
LaSalle , Direction

IDENTIFICATION

Dossier # :1253035016

Unité administrative responsable :	Arrondissement LaSalle , Direction des relations avec les citoyens_greffe et services administratifs , Division Ressources financières_matérielles et informatiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'arrondissement
Projet :	-
Objet :	Adopter le programme décennal d'immobilisations révisé de l'arrondissement de LaSalle pour les exercices financiers 2026 à 2035 et le transmettre au comité exécutif de la ville de Montréal.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis l'adoption de la Loi 33 modifiant la Charte de la Ville de Montréal, l'arrondissement doit dresser et adopter son budget d'immobilisations.

Selon les directives budgétaires en immobilisations approuvées par le conseil municipal, l'arrondissement doit faire approuver son Programme d'immobilisation par son conseil d'arrondissement.

L'Administration de l'arrondissement a fixé, dans le cadre du programme d'immobilisations, l'enveloppe globale des emprunts de l'arrondissement de LaSalle à 62 120 000\$, soit 6 212 000\$ par année pour les exercices 2026 à 2035.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA25 200454 (1253035010) Adopter le programme décennal d'immobilisations de l'arrondissement de LaSalle pour les exercices financiers 2026 à 2035 et le transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal.

CA 24 200376 - Approuver le programme décennal d'immobilisations de l'arrondissement de LaSalle pour les exercices 2025, 2026, 2027 et de 2028 à 2034 et le transmettre au comité exécutif de la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

Il est recommandé d'adopter le Programme décennal d'immobilisations révisé pour les années 2026 à 2035, selon le tableau suivant :

Description	Programme de réfection parcs et piscines	Programme de réfection routière	Programme de réfection de bâtiments		TOTAL
Projet	34 210	55 700	56 700		
2 026	1 000 000	2 132 000	3 080 000		6 212 000
2 027	1 000 000	2 132 000	3 080 000		6 212 000
2 028	1 000 000	2 132 000	3 080 000		6 212 000
2 029	1 000 000	2 132 000	3 080 000		6 212 000

2 030	1 000 000	2 132 000	3 080 000		6 212 000
2 031	1 000 000	2 132 000	3 080 000		6 212 000
2 032	1 000 000	2 132 000	3 080 000		6 212 000
2 033	1 000 000	2 132 000	3 080 000		6 212 000
2 034	1 000 000	2 132 000	3 080 000		6 212 000
2 035	1 000 000	2 132 000	3 080 000		6 212 000
TOTAL	10 000 000	21 320 000	30 800 000		62 120 000

JUSTIFICATION

Les arrondissements doivent adopter leur Programme décennal d'immobilisations par résolution du conseil d'arrondissement

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le PDI 2026-2035 prévoit des investissements nets de 61 120 000\$, dont 6 212 000\$ par année.

MONTRÉAL 2030

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le Programme décennal d'immobilisations 2026 à 2035 permettra de réaliser des projets dédiés principalement à la protection des actifs ainsi qu'au maintien et à l'amélioration de l'offre de services aux citoyens.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le PDI doit être adopté lors d'une séance extraordinaire du conseil. Un avis public doit être publié au moins 8 jours avant la tenue de la séance. La publication a été faite sur le site Internet de la Ville de Montréal le 24 novembre 2025.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Avis public annonçant une séance extraordinaire - Programme décennal d'immobilisations 2026-2035 et Budget exercice financier 2026 - a été publié le 25 novembre 2025.

Conformément à la loi, l'arrondissement adoptera son budget lors d'une séance extraordinaire le 8 décembre 2025 à 18 heures.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est préparé en conformité avec les articles 143.1 et 143.2 de la Charte de la Ville de Montréal et l'article 474 de la Loi sur les cités et villes.

À la suite des vérifications effectuées, l'endosseur du sommaire décisionnel atteste de la conformité de ce dossier aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

Parties prenantes

Lecture :

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louise POITRAS-TOUCHETTE
Conseillère en gestion des ressources
financières

ENDOSSÉ PAR

Lyne LAMBERT
C/D Ressources financières

Le : 2025-11-27